# Budget 2001: autres sections

1999/2191(BUD) - 20/03/2000

La commission a adopté le rapport de M. Markus FERBER (PPE/DE, D) sur les orientations du budget 2001 qui concernent les budgets pour les différentes institutions de l'UE. Etant donné que la rigueur budgétaire continuera en 2001, le rapport estime que les institutions doivent se fixer un ordre de priorités. Elles doivent commencer, dès la procédure budgétaire 2001, à se préparer pour les incidences administratives, budgétaires et financières de l'élargissement prochain (prévisions en matière d'effectifs, de bureaux, sur le plan linguistique, etc...). La commission est d'avis que les autres institutions doivent moderniser leurs administrations et doivent, par conséquent, établir un plan à moyen terme pour introduire les réformes nécessaires et fixer leurs besoins en effectifs. Pour le PE en particulier, le rapport souligne que le régime d'indemnités des députés "doit être parfaitement transparent". Quant à l'assistance qui leur est fournie, compte tenu de la forte augmentation du travail, suite à l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, il faudra tenir compte d'un statut pour les assistants - à introduire - et veiller à une utilisation efficace de tous les personnels de l'institution. Le rapport insiste également pour une intensification de la coopération interinstitutionnelle, notamment dans le domaine de la politique d'information. Il demande à la Commisison de présenter, avant septembre 2000, une proposition législative relative au statut des partis politiques européens.